



Le règlement du bike and run 2km - 4km - 10km

Art.1 : Les courses

Le Bike & Run est une épreuve qui se déroule par équipe de deux concurrents, un vététiste et un coureur. Tout au long du parcours le passage du vélo doit se faire obligatoirement de main à main. Le VTT ne devra en aucun cas être déposé au sol. Un point de contrôle sera placé à 100m de la ligne d'arrivée, à partir de là et jusqu'au franchissement de la ligne d'arrivée, les équipiers devront obligatoirement passer la ligne d'arrivée ensemble. Le port d'un casque à coque dure est obligatoire pour chaque participant. L'équipage devra respecter les zones de départs proposées. Les vttistes seront positionnés après l'arche départ, de part et d'autres de la route, en attente du passage des coureurs. Les coureurs seront placés 600 m en recul de l'arche de départ.

	Distance	Départ	Limite d'âge	Capacité	Frais d'inscription
Bike and run Adultes (A partir de Cadets)	10km (2 boucles)	14h30	16 ans et + (né en 2002 et avant)	500 pers 250 équipes	20€ jusqu'au 4 février 25€ jusqu'au 7 avril 30€ le 8 avril
Bike and run Avenir	2km (1 boucle)	15h47	de 8 à 11 ans Poussins / Pupilles (né entre 2007/2010)	150 pers 75 équipes	4€ jusqu'au 7 avril 6€ le 8 avril
			de 12 à 15 ans Benjamins / Minimes (né entre 2003 / 2006)		150 pers 75 équipes
	4km (2 boucles)	15h45			

Art 2 : Les parcours

Les parcours sont renseignés sur le site de l'organisation.

www.lapisciacaise.fr/index.php?page_id=16426. Ils ont lieu en forêt. Chaque course respecte la réglementation FFTRI.

Art 3 : Engagement

Les bulletins d'inscription devront être remplis sur le site internet de Top Chrono ou envoyés par courrier à :

TOP CHRONO / La Pisciacaise
186, Allé Antoine Petit
Bureau C et D
45160 OLIVET

Avant le samedi 07 avril 2018. Après cette date, les inscriptions s'effectueront le jour de la course, au point secrétariat et ce jusqu'à 15' de chaque course dans la limite des places disponibles).

Les inscriptions sur place, selon les courses, subiront une majoration de 4 euros à 5 euros. En cas d'absence, aucun remboursement d'inscription ne sera effectué.

Art.4 : Mise en conformité - Pièces à fournir avec le bulletin d'inscription

Coueurs non licenciés : un certificat médical datant de moins d'un an et mentionnant "non contre-indication de la pratique du bike and run en compétition ", et la validation d'un pass' journée d'une valeur de 2€ au moment du retrait des dossards.

Coueurs licenciés : la copie d'une licence FFTRI en cours de validité.

Art.5 : Retrait des dossards

Attention : les dossards seront à retirer le samedi 07 avril au complexe Patrick Caglione de 10h00 à 18h00 et le jour de la course jusqu'à 15' du départ. Aucun envoi postal ne sera effectué. Les concurrents devront se munir d'épingles à nourrice.

Art 6 : Sécurité

Le port du casque à coque rigide (jugulaire fermée) est obligatoire durant toute l'épreuve pour les 2 participants de l'équipe. Interdiction de monter à deux sur le VTT. Le dossard devra être épinglé à 3 points et être visible sur l'avant du corps avec visibilité des numéros. Il est interdit aux concurrents de recevoir une aide extérieure sous peine de disqualification. Les concurrents acceptent en toute circonstance de se soumettre aux décisions des arbitres, celles-ci sont sans appel.

Article 7 : Responsabilité

Les organisateurs sont couverts en responsabilité civile par une police d'assurance en conformité à la charte des courses hors stade. Les licenciés bénéficient des garanties par l'assurance liée à leur licence; il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de défaillance due à un mauvais état de santé et en cas de vol (consigne et parking à vélo à disposition des coureurs).

Article 8 : Chronométrage

Le chronométrage sera réalisé par le chronométreur TOP CHRONO. Afin de valider son temps, un équipage doit passer la ligne d'arrivée simultanément et ce afin de clore leur chronométrage.

Art.9 : Résultats

L'ensemble des résultats sera disponible sur le site internet de l'organisation: www.lapisciacaïse.fr/résultats et sur le site de topchrono.

Art.10 : Litiges

Tout litige ou non-respect de l'éthique sportive sera traité et géré par le comité d'organisation de la Pisciacaïse. Tout problème de chronométrage ou de classement sera géré par le responsable de la société Top Chrono présent sur la manifestation.

Article 10 : Classements-Récompenses

16h30 : Remise des récompenses des trois courses.

Les podiums d'équipages « scratch » hommes, femmes et mixtes seront récompensés.

Les podiums d'équipages jeunes hommes et femmes seront récompensés « par catégorie », les équipages mixtes concourront chez les hommes.

Art.11 : Droits à l'image

Les participants autorisent les organisateurs de "la Pisciacaïse" ainsi que les ayants droits (les partenaires, la presse etc), à utiliser les différentes images sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de l'épreuve, sur tous les supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires.

Art 12 : CNIL

Conformément à la loi Informatique et Liberté du 6 Janvier 1978, les concurrents disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant. Par notre intermédiaire, ils peuvent être amenés à recevoir des propositions d'autres associations ou sociétés commerciales. Pour refuser ce démarchage, il est nécessaire de cocher sur le bulletin d'inscription la case correspondant à votre choix (voir bulletin en annexe).

Art 14 : Occupation du village

Le village implanté au cœur du Parc de La Charmille est principalement destiné à l'organisation de La Pisciacaïse. La présence au sein du village résulte d'un conventionnement entre l'association Inter Poissy Sport et le prestataire. L'équipe d'organisation se réserve le droit de faire cesser l'activité et de faire quitter les lieux aux individus et/ou prestataires ne possédant pas de convention.